

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime hors compétition pour les vétérans

L'escrime est un sport d'opposition exigeant d'autant que de nombreux escrimeurs vétérans ont gardé l'esprit de compétition et n'ont pas toujours conscience ni de leurs limites physiologiques ni des risques de la reprise après un arrêt prolongé de sport.

Les assauts d'escrime entraînent une forte sollicitation cardio-vasculaire et une dépense énergétique majeure.

Afin de ne pas multiplier les examens, nous souhaitons que ce soit le médecin traitant qui évalue les examens complémentaires nécessaires (électrocardiogramme, épreuve d'effort, échocardiographie, bilan biologique...) selon l'âge, la présence de facteurs de risque et les signes d'alerte avant de signer l'autorisation de pratique hors compétition.

Ce certificat est valable 3 ans, entre temps le Questionnaire de Santé sera demandé.

Je déclare avoir pris connaissance et avoir compris les informations de ce document concernant ma santé et la pratique de l'escrime hors compétitions.

Je sollicite une licence vétéran.

Le tireur (NOM, Prénom)

Club : Date de naissance : / /

Niveau de compétitions pratiquées (le cas échéant) :

Fait le / / à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Je soussigné(e),, docteur en médecine, avoir pris connaissance des informations de ce document et

Certifie avoir examiné M

Né(e) le

habitant à

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication à la pratique de l'escrime sans compétition

Fait le / / à

Signature et cachet du médecin examinateur :

Certificat d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime en catégorie Vétérans 1 et 2 (40 à 60 ans)

L'escrime est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition, d'autant que de nombreux escrimeurs vétérans ont gardé l'esprit de compétition et n'ont pas toujours conscience ni de leurs limites physiologiques ni des risques de la reprise après un arrêt prolongé de sport.

Les assauts d'escrime entraînent une forte sollicitation cardio-vasculaire et une dépense énergétique majeure.

Afin de ne pas multiplier les examens, nous souhaitons que ce soit le médecin traitant qui évalue les examens complémentaires nécessaires (électrocardiogramme, épreuve d'effort, échocardiographie, bilan biologique....) selon l'âge, la présence de facteurs de risque et les signes d'alerte avant de signer l'autorisation de pratique avec et hors compétition.

Ce certificat est valable 3 ans, entre temps le Questionnaire de Santé sera demandé.

A noter que tous les vétérans compétiteurs à partir de l'âge de 60 ans la licence ne sera délivrée qu'après une consultation cardiologique.

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime

Je soussigné(e), , docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M(e) :

Né(e) le / /, habitant à et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime.

- ☐ En entraînement
- ☐ En compétition dans sa catégorie
- ☐ En senior (avec les escrimeurs de 20 à 40 ans)

Fait à le / /

Signature et cachet du médecin examinateur.

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Certificat d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime en catégorie Vétérans 3 et 4 (60 ans et plus)

L'escrime est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition, d'autant que de nombreux escrimeurs vétérans ont gardé l'esprit de compétition et n'ont pas toujours conscience ni de leurs limites physiologiques ni des risques de la reprise après un arrêt prolongé de sport. Les assauts d'escrime entraînent une forte sollicitation cardio-vasculaire et une forte dépense énergétique.

Afin de ne pas multiplier les examens, nous souhaitons que ce soit le médecin traitant qui évalue les examens complémentaires nécessaires (électrocardiogramme, épreuve d'effort, échocardiographie, bilan biologique...) selon l'âge, la présence de facteurs de risque et les signes d'alerte avant de signer l'autorisation de pratique avec et hors compétition.

Cependant, pour tous les vétérans compétiteurs à partir de l'âge de 60 ans, la licence ne sera délivrée qu'après une consultation cardiologique et ce tous les 3 ans s'il n'a pas d'antécédent cardiovasculaire). En cas d'antécédent cardio-vasculaire un suivi spécifique s'impose.

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime (60 ans et plus)

Je soussigné(e), , docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M ,

Né(e) le / /, habitant à

et constaté que son état ne

présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime :

- En entraînement,
- En compétition dans sa catégorie,
- En compétition dans la catégorie vétérans 1 et 2 (avec les escrimeurs de 40 à 60 ans)
- En senior (avec les escrimeurs de 20 à 40 ans).

Fait à le / /

Signature et cachet du médecin examinateur.

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

ATTESTATION DE REPONSE AU QUESTIONNAIRE QS SPORT

Renouvellement licence

(publics majeurs 60 ans et +, pratiquant en compétition)

A remettre à l'association

Je soussigné M/Mme

Prénom : Nom :

atteste sur l'honneur qu'à l'issu de la consultation cardiologique préconisée par la directive de la commission nationale de la fédération française d'escrime, le médecin n'a décelé aucune contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition dans ma catégorie.

Date :

Signature :